

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MAI 2012**

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil douze, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Florence BRUEZ, Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Joël BOUZIGON, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés :

Absents :

Date de convocation : 09/05/2012

Date d'affichage : 25/05/2012

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : TRAVAUX EN COURS

Les demandes de subventions concernant les dossiers suivants ont été envoyées :

- Travaux de voirie sur la Route d'Ecrille (C2) : demande envoyée au Conseil Général au titre du CSCJ (Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes)
- Captage de la deuxième source : demande envoyée au Conseil Général au titre du CSCJ ainsi qu'à l'Agence de l'Eau
- Pose d'un coussin berlinois : demande envoyée au Conseil Général au titre des Amendes de Police

Pour ces 3 dossiers, les réponses du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sont attendues pour connaître la suite à leur donner.

- Chemin du Bois : déplacement du pylône EDF :

Le pylône se situant maintenant sur le domaine public, le déplacement de celui-ci pourra être pris en charge à 50 % par l'ERDF. Le montant du nouveau devis présenté par ERDF se monte à 4 115,14 €. La commune pourra également solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre du CSCJ.

- Accès à la cabane de chasse :

Projet d'aménager les 20 derniers mètres du chemin d'accès à la cabane de chasse. Un devis a été demandé à la SJE.

- Rachat du chemin des Varians et du chemin des Perrières à l'AF

L'Association Foncière de Plaisia souhaite céder à la commune, pour l'euro symbolique, le chemin des Varians ainsi que le chemin des Perrières dans la mesure où ces deux chemins ne sont plus exclusivement d'usage agricole. Accord de principe à 9 voix pour et 1 abstention. Attente de la délibération de l'AF de la décision de vendre avant de prendre la délibération définitive.

- Fontaine de la vallée de l'auge :

Stabiliser le sol autour de la fontaine de l'auge. Faire une étude du dossier (quel matériau utiliser...)

- Chemin de Saint-Etienne :

Les riverains du chemin Saint Etienne sont d'accord pour discuter de l'aménagement de ce chemin et ainsi éviter l'enquête d'utilité publique. Une réunion se tiendra prochainement.

- Chemin de Merlue :

La vitesse des véhicules est relativement trop rapide sur cette route. Un courrier sera fait aux usagers de cette route, notamment aux Présidents des sociétés de chasse. Trois bandes rugueuses seront installées afin de ralentir la vitesse.

OBJET : SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2012 les subventions 2011, à savoir :

- ADMR	50 Euros
- France Alzheimer	50 Euros
- Association des Donneurs de sang	150 Euros
- Association Entraide Orgelet :	100 Euros
- Restaurants du cœur	150 Euros
- Souvenir Français	100 Euros
- Téléthon AFM	150 Euros
- Association sportive	100 Euros
- Association scléroses en plaque	150 Euros
- Club Bellevue	100 Euros
- Foyer Socio Educatif	100 Euros
- Ligue contre le cancer	100 Euros

OBJET : REPAS CHAMPÊTRE

Celui-ci se déroulera le dimanche 2 septembre 2012 à la cabane de chasse. Comme chaque année, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants de Plaisia.

OBJET : PROJET DE CONVENTION : PARCELLES MARAIS

Le conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté (CREN FC), qui se substitue à Natura 2000 dans le projet de protection du marais de Plaisia, propose à la commune de signer une convention de bail emphytéotique. Cette convention peut être conclue pour une durée comprise entre 18 ans + 1 mois et 99 ans, moyennant une redevance annuelle à définir (exemple : montant de la location de la parcelle, louée précédemment à Mr MONNET).

Le CREN FC gèrerait ainsi la nouvelle demande de location de cette parcelle.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire